

Échéancier 2020

des obligations légales des entreprises du secteur pharmaceutique

Contributions	CTP	Janvier	Mars	Avril	Juin	Juillet
Contribution dite vente en gros grossistes-répartiteurs	411		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution dite vente en gros autres entreprises	414		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution sur les dépenses de promotion des médicaments	415		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution sur les dépenses de promotion des dispositifs médicaux	419		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution dite premières ventes de dispositifs médicaux	410		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution dite sur le chiffre d'affaires de base	418		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution dite sur le chiffre d'affaires additionnelle	420		Au plus tard le 1 ^{er} mars : déclaration et paiement de la régularisation 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juin : déclaration et paiement de l'acompte 2020	
Contribution M (ONDAM)	840			Au plus tard le 1 ^{er} avril : déclaration des chiffres d'affaires 2019		Au plus tard le 1 ^{er} juillet : paiement des contributions 2019